



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Annuelle sur les Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF)

---

*Type d'opportunité* : réédition d'enquête déjà réalisée. L'enquête a obtenu l'avis d'opportunité en 2014.

*Périodicité* : annuelle

*Demandeur* : Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique et solidaire.

Au cours de sa réunion du 3 avril 2019, la commission Environnement et développement durable a examiné le projet d'Enquête annuelle sur les Réseaux de Chaleur et de Froid (EARCF).

Le SDES est à l'origine de la demande. Elle sert à répondre à un règlement européen.

L'Enquête Annuelle sur les Réseaux de Chaleur et de Froid est une source importante d'information pour de nombreux acteurs économiques, tant au niveau national qu'international. Elle a pour objectif de dresser un panorama des réseaux de chaleur et de froid. Elle permet en particulier de fournir des statistiques pour l'élaboration du bilan énergétique annuel de la France produit par le Service de la Donnée et des Études Statistiques (SDES), et des bilans régionaux élaborés par les services déconcentrés de l'État, les collectivités locales et les observatoires régionaux locaux de l'énergie et du climat (Schémas Régionaux Climat Air Énergie et Plans Climat Énergie Territoriaux). Elle permet de répondre aux exigences de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et d'Eurostat, notamment dans le cadre du règlement n°1099/2008 du Parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques sur l'énergie. Afin d'éviter une double collecte, cette enquête statistique permet aussi de fournir les données devant être mises à disposition des personnes publiques dans le cadre du décret n°2016-973, avec l'accord des enquêtés et accord du comité du secret lors de la séance du 9 juin 2017.

L'enquête porte principalement sur des données physiques (quantités d'énergie et de combustibles), nécessaires au SDES dans le cadre :

- des transmissions de données à l'AIE, en vertu du traité d'adhésion signé par la France en 1992.
- des transmissions de données à Eurostat dans le cadre du règlement n° 1099/2008 du parlement européen et du Conseil de l'UE concernant les statistiques de l'énergie
- des transmissions à la commission européenne pour le suivi de la directive 2009/28 sur les énergies renouvelables et le suivi de la directive 2012/27/UE sur l'efficacité énergétique.
- de l'élaboration du bilan de l'énergie.
- de la demande de statistiques régionales et locales, notamment dans le cadre du volet territorial de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement.
- de la mise à disposition des données auprès des personnes publiques dans le cadre du décret n°2016-973, en application de l'article 179 de la loi n°2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le thème principal du questionnaire porte sur la description des réseaux (emplacement, type de gestion, Siret, nombre d'abonnés...), les données techniques (puissance, bouquet énergétique, quantité de chaleur ou de froid livrée, émissions de CO2...) et les données économiques (tarifs appliqués, recettes...).

L'enquête porte sur les réseaux de chaleur ou de froid. Les répondants sont donc les gestionnaires des dits réseaux, quel que soit leur statut juridique (déléataire, régie, ...). Il peut s'agir d'une entreprise, d'une collectivité publique, d'un établissement hospitalier...L'enquête couvre la France métropolitaine et Monaco. Le lancement de l'enquête a lieu début mai et la collecte se déroule jusqu'en juillet. Elle dure environ 2 mois. Le traitement des données a lieu pendant l'été pour aboutir à une base figée en septembre. La restitution des résultats est prévue pour octobre/novembre. Il est possible soit de répondre en ligne, soit de télécharger la version numérique du questionnaire, soit de se faire expédier la version papier.

L'organisme collecteur est le Syndicat National du Chauffage Urbain et de la Climatisation Urbaine (SNCU), assisté par l'Association de collectivités, gestion des déchets, réseaux de chaleurs, gestion locale de l'énergie (Amorce) pour le volet économique.

Il n'y a pas d'échantillonnage : tous les réseaux connus sont enquêtés (820 environ). Le temps de réponse est estimé entre une et deux heures. Les questions sont relatives à des variables bien connues. La difficulté concerne les aspects techniques et les données sur les ventes qui relèvent d'interlocuteurs différents.

Outre les discussions au bureau du SNCU, une réunion du comité des utilisateurs est organisée chaque année avant le lancement de l'enquête. En plus du SDES, du SNCU et d'Amorce, ce comité réunit l'Insee, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), les principaux représentants des réseaux, etc.

En plus du comité des utilisateurs, une réunion réunissant le SNCU, le SDES et Amorce a lieu en septembre/octobre pour faire un bilan de l'enquête. Et une autre réunion a lieu en janvier/février pour entamer la réflexion sur les modifications mineures pouvant être apportées au questionnaire ou à la plateforme internet de collecte. De plus, les enquêtés ont la possibilité de réagir sur l'enquête et de faire remonter leurs remarques entre décembre et janvier.

Les principaux utilisateurs sont Eurostat et l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) via les questionnaires annuels, ainsi que les utilisateurs du bilan annuel de l'énergie. Les autres utilisateurs sont le SNCU, Amorce et les entreprises concernées, la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC), la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP), le Centre d'Études et d'Expertise pour les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (Cérema), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Amorce (l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur), le Comité Interprofessionnel du Bois Énergie (CIBE), EuroHeat&Power (l'association européenne en charge des réseaux de chaleur et de froid ainsi que de la cogénération), les bureaux d'études, Via Sèva, etc.

Plusieurs publications sont prévues, dont notamment Bilan énergétique annuel de la France fin octobre N+1, le Reportings AIE/Eurostat fin novembre N+1, des statistiques régionales Fin novembre N+2, la Plaquette Chiffres clés (SNCU) en septembre-octobre N+1, etc.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à ce projet d'enquête dans son ensemble. L'opportunité est accordée pour cinq ans, c'est-à-dire sur la période 2020-2024.